



# COMPTE-RENDU SNB DU COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE SIÈGE OPÉRATIONNEL et du CSSCT Septembre 2020



## CSE du 14 Septembre 2020

Le principal sujet de l'ordre du jour, portait sur le projet de libération de l'immeuble Rhin, et la réinstallation des organisations syndicales nationales, du comité social et économique central, du comité social et économique central vacances, et du comité social et économique du siège. Cela comportant de fait toutes les infrastructures de l'association musicale des salariés du LCL.

Après de nombreux débats, nous avons demandé des améliorations au projet, avec pour exemple du chauffage dans la salle de répétition pour le groupe musical.

Le SNB a porté un avis défavorable au projet dans les termes suivants :

Considérant que le projet relatif au déménagement des OS , ASC et CSEC n'est qu'une des conséquences de la libération de l'immeuble RHIN il touche aussi une grande partie de nos collègues , qui, comme nous vont être restreints en terme de M2. Les élus SNB voteront défavorablement ce projet qui impacte nos M2 mais aussi ceux de nos collègues dans un contexte sanitaire incertain.

Toutes les organisations syndicales ne se sont pas prononcées sur le sujet, préférant faire une déclaration sans avis sur le projet.

En questions diverses nous avons demandé à la direction la reprise de l'information quotidienne sur le Covid pour les sites de Villejuif et Clichy ( nombre de cas suspects, avérés, les services concernés , etc. ) La direction étudie notre demande, et semble y avoir pensé également.

## CSE et CSSCT

- CSE du 14 Septembre 2020 [P 1](#)
- CSE du 18 Septembre et CSSCT du 22 Septembre 2020 :
  - . Direction juridique [P 2](#)
  - . Direction des achats [P 2](#)
  - . Inspection générale [P 3](#)
  - . SNI [P 4](#)



## CSE du 18 Septembre et CSSCT du 22 Septembre 2020

Le principal sujet de l'ordre du jour, portait sur **le projet de réinstallation des unités de l'immeuble Rhin vague 3**, les services concernés sont, **La direction juridique, la direction des achats, l'inspection générale, et SNI.**

### Seine 7 ème étage Direction juridique et direction des achats:

#### Pour la direction juridique:

Concernant La direction juridique, la direction des achats, qui doivent déménager en Juillet 2021 nous avons rappelé à la direction que le 7 ème étage de l'immeuble Seine, à ce jour n'était pas utilisable compte tenu des infiltrations. Le SNB n'autorisera aucune installation des collaborateurs avant que les travaux d'étanchéité qui doivent intervenir en Janvier 2021 et sur une longue période ne soient terminés.

Nous avons demandé à la direction quelle solution de repli était envisagée, si les travaux conformes n'étaient pas réceptionnés pour la date prévue d'installation des équipes.-Dans cette hypothèse, les achats resteront sur place et une solution de repli sera proposée pour les autres services. Pour l'instant ce n'est pas à envisager. Une partie de l'aile est non utilisable le reste non. L'étage a été vidé en totalité pour la mission de l'expert et le procès est en cours contre le promoteur de l'immeuble. Le juge a donné l'autorisation de réaliser les travaux et une indemnité a été demandée. Le SNB restera très vigilant sur ce point.

Sur les services concernés nous avons fait les constats suivants :

Pour la DAJ :

Avant il y avait 493m<sup>2</sup> pour 55 postes soit 8,96 m<sup>2</sup> par personne. Demain il y aura 7,08m<sup>2</sup> c'est mieux que d'autres services mais cela reste néanmoins 2 m<sup>2</sup> de moins qu'avant.

On passe de 12 bureaux individuels à 6 . Ce service ne nécessite-t-il pas du calme pour la concentration ?

Il y a seulement 4 isolements de prévu pour la DAJ et les achats...soit 71 poste de travail. Cela nous semble très insuffisant.

#### Pour la direction des achats :

Les achats faisant partie de PSF, Il nous semblait que l'idée générale de ces déménagements était de regrouper les services. Pourquoi les achats ne sont-ils pas sur l'immeuble Loire dans le projet?

Pourquoi pas à l'étage de PSF. Et s'il y a un manque de place, pourquoi ce n'est pas l'état-major de PSF qui va sur Seine ? Les équipes seraient toutes ensemble? Nous n'avons pas obtenu de réponse à notre remarque.

Certains bureaux comme le bureau 7122 sont particulièrement exigües.

Pour l'étage Seine R+7 nous avons demandé que la cafétéria ait une porte comme cela se fait sur l'ensemble des aménagements déménagement à ce jour.





## Seine 1 er étage l'inspection générale :

Pour le même nombre de personnes après projet, il est prévu 6 positions de plus pour un global de 136 postes pour 800m<sup>2</sup> soit 5,88m<sup>2</sup> par personne.

Nous pourrions nous en satisfaire si nous ne constatons pas par endroits des m<sup>2</sup> par salarié extrêmement réduits si toutes les positions étaient occupées.

Nous avons fait des remarques et propositions à ce titre, et nous espérons quelles seront prises en compte lors des travaux, dont voici le détail :

Dans la Salle 01005 il y aura 5,01m<sup>2</sup> par personne, c'est à notre sens la limite très basse de surface par salarié.

Dans la salle 01077 il y aura 5,12 m<sup>2</sup> par personne, avec. une seule sortie, cela nous semble juste pour faire sortir les bureau A,B,C,D,E,F soit 6 personnes, qui doivent passer entre l'armoire et le bureau avec un espace de seulement 0,90. En cas d'évacuation en urgence les siègent risquent de se percuter e il est à craindre que l'unique sortie se transformera en goulet d'étranglement.. La direction sur ce point nous a répondu que c'était la norme de la réglementation pour les 0,90 m et que tout était validé par la sécurité.

La salle 01055 contient 12 places pour 55,77m<sup>2</sup> soit 4,64m<sup>2</sup> par personne, on passe en dessous des 5m<sup>2</sup> l'espace pour sortir de 0,90m entre le mur et les bureaux nous semble insuffisant.

Nous préconisons un maximum de 10 personnes, soit le retrait de 2 postes de travail pour atteindre 5,75m<sup>2</sup> par personne et fluidifier les sorties en urgence, ou l'agrandissement de cette salle pour se rapprocher d'une surface plus humaine par salarié.

Nous avons porté aussi une attention aux bureaux des superviseurs en ces termes :

Que fait-on dans les bureaux des superviseurs. Peut-on être amené à travailler à plusieurs pendant plusieurs heures? Si le bureau est complet, cela fait 5 personnes dans 14 m<sup>2</sup> soit 2,8m<sup>2</sup> par personne, c'est vraiment très juste.

La salle 1080, nous savons qu'il s'agit de lieu de travail et non d'une salle, donc c'est un bureau de travail. On n'y reste pas uniquement quelques heures dans la journée, les missions pour lesquelles ces salles sont souvent utilisées peuvent durer plusieurs semaines. 52,80m<sup>2</sup> pour 12 personnes, soit 4,40m<sup>2</sup>, encore une fois c'est peu. Nous préconisons la suppression de deux bureaux pour aérer l'espace.

Si cette capacité de 12 personnes est une demande et un besoin de l'inspection générale , nous proposons, d'agrandir les salles . En revanche nous ne partageons pas l'analyse de la direction qui nous informe qu'il s'agit de salle de travail sur de très courtes périodes. Lorsque nous circulons dans le cadre de notre mission d'élus, nous constatons que ces salles sont remplies plusieurs jours d'affilées.

La Salle de réunion 1040C de 40 m<sup>2</sup> pour 18 personnes (soit 2,22m<sup>2</sup> par collaborateur) c'est pour le moins exigüe.





## Garonne R+2, R+3, R+5, R+7 SNI

Les trois étages sont sur le même modèle de plan, et comme cela nous avait été présenté avec les plans de Garonne R+3 qui servait de plan type. Nous regrettons toutefois une diminution des mètres carrés par collaborateur par rapport au projet initial.

Cela correspond à la tendance moyenne sur le site, mais les plans soulèvent de nombreuses questions sur le respect des distances préconisées qui ne semblent pas être conformes avec notamment le respect des 1,80 m entre deux bureaux, même si la direction nous affirme le contraire.

Hormis le problème des bureaux positionnés en travers qui semblent ne pas respecter la norme, les cotations et le respect des distances, il est à noter l'insuffisance de rangements avec un manque d'armoire notoire. Comment les collègues vont-ils ranger leur documentation technique. Pour exemple à Garonne R+2, il y aura 4 armoires basses pour 201 postes de travail.

Les noms des départements SNI figurant au bas des plans sont à prendre avec précaution, l'affectation des équipes aux étages étant de la responsabilité de SNI, des noms des équipes auraient été déplacés au cours des réunions de coordination sur Garonne R+3 notamment.

Concernant les salles de réunion et les isoloirs, nous constatons qu'ils sont en nombre très réduit. Nous avons alerté la direction que la restriction de m<sup>2</sup> dédiés aux salles et isoloirs va pénaliser les équipes de SNI qui travaillent en mode projet.

Nous ne voyons que très peu de cloisons phoniques sur les plans, elles sont limitées et ne concernent que les zones avec poufs.

En conclusion nous nous retrouvons avec des open- space de 200 collègues...très ressemblant à du flex office par le dimensionnement et l'organisation des installations

**Dorénavant étudié dans la majorité des nouveaux projets d'immobilier à destination des grandes entreprises et PME, le Flex Office est le reflet de changements durables de comportements et d'usages, intégrant le télétravail. Sur ce point aucune négociation n'est encore ouverte au LCL, malgré la demande du gouvernement, des salariés, et des syndicats. L'envisager comme une simple tendance qu'il convient d'adopter pour rentrer dans le moule peut à ce titre conduire l'ensemble de l'organisation à la catastrophe.**

**Évoluer vers le bureau flexible demande à l'inverse un travail de co-construction avec l'ensemble du personnel pour faire émerger les espaces qui seront le miroir de l'identité, des valeurs et des projets de l'entreprise.**

